

5 - Administration générale

**Avis du Conseil Général sur le Schéma interrégional
du massif des Vosges à l'horizon 2020**

Rapport n° CP/2014/451

Service gestionnaire :

Direction développement économique, territorial et international

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de présenter de façon synthétique les orientations majeures du schéma Interrégional du Massif des Vosges à l'horizon 2020 qui présente un projet de développement durable et une ambition pour le massif et qui doit être soumis à l'avis de l'Assemblée Départementale avant son approbation par l'Etat et les trois Régions concernées.

1. Rappel du contexte

Le Schéma interrégional de massif constitue le document d'orientation stratégique de référence pour l'application coordonnée de l'ensemble des politiques publiques sur le massif des Vosges, notamment des politiques interrégionales.

Le Schéma interrégional du massif des Vosges, arrivé à échéance fin 2013 et prorogé jusqu'à la fin 2014 au plus tard, a fait l'objet pour la période 2014-2020, d'une actualisation qui a eu comme point de départ le bilan de la convention interrégionale de massif, outil opérationnel pour la mise en oeuvre du schéma, suivi d'une démarche collective et d'une large concertation entre les partenaires, validée par le comité de massif.

Le diagnostic élaboré à partir de données statistiques et de contributions des acteurs du massif, identifie les enjeux pour les thématiques majeures susceptibles de porter le développement du massif.

L'un des enjeux majeurs consistait à chercher à concilier le développement des activités industrielles et touristiques avec la préservation des paysages et d'un environnement de qualité, notamment par le maintien et la gestion d'espaces ouverts par l'agriculture, dont il convenait de préserver sa double fonction de production de produits alimentaires de qualité et d'espaces ouverts indispensables au maintien d'un cadre de vie agréable et au développement des activités touristiques.

Enfin, la vie dans le massif et son avenir dépendaient aussi de son accessibilité dans les vallées, entre les vallées et les versants, ce qui imposait de trouver des solutions durables au trafic de transit qui encombre certains axes traversant le massif.

2. Le Schéma interrégional du massif des Vosges à l'horizon 2020

2.1 Le diagnostic territorial stratégique

Le diagnostic, élaboré à partir de données statistiques et de contributions des acteurs, fait ressortir les éléments majeurs suivants :

- malgré une prise de conscience qui reste faible par les acteurs et les habitants du massif, il convient d'anticiper les changements liés à **l'évolution climatique** par une mutation des pratiques visant la diminution des gaz à effet de serre, une adaptation aux impacts prévisibles du changement climatique et une sensibilisation des populations.

Ces éléments sont traités, notamment dans les Schémas Régionaux Climat Air Energie avec un enjeu spécifique à la problématique massif en termes de connaissance des impacts sur les ressources naturelles à l'échelle du massif, d'approfondissement du risque lié à l'approvisionnement en eau, d'adaptation des activités liées aux ressources naturelles notamment le tourisme hivernal, enfin de prise en compte des problématiques d'accessibilité des espaces de montagne, en particulier en termes de mobilité.

- la **richesse paysagère** du massif est exceptionnelle mais son caractère remarquable ne bénéficie pas d'une prise de conscience suffisante de la part des acteurs locaux. La majorité des plans paysage ont eu pour objectif de maintenir des paysages ouverts et d'ouvrir des parcelles nouvelles permettant à plusieurs centaines d'hectares défrichés d'être rendus à l'activité agricole.

La préservation des paysages est indissociable du maintien de l'activité agricole, mais aussi primordiale pour l'attractivité du massif, y compris en termes économiques.

- d'un point de vue **démographique**, la population du massif qui a connu un accroissement inégalement réparti sur le territoire, est vieillissante alors que les jeunes actifs et les primo-accédants sont sous-représentés.

Le renforcement de l'attractivité du territoire permettra de faire rester et faire venir sur le massif des populations essentielles pour son dynamisme. Il convient également d'anticiper le vieillissement de la population en terme d'accessibilité et de services à la population.

- malgré un taux de chômage inférieur sur le territoire du massif par rapport au niveau national, la **dynamique de l'emploi** reste faible notamment en raison du relativement faible niveau de qualification de la population qui est un facteur supplémentaire de fragilisation.

Cela étant, du fait de la désindustrialisation ainsi que de la modernisation des outils de production, la part des ouvriers diminue au profit des employés, des professions intermédiaires et des cadres.

- la part de **l'industrie** sur le massif reste importante et outre de grandes entreprises, le tissu entrepreneurial du massif est surtout constitué de TPE et PME plus difficiles à pérenniser et confrontées à des problèmes de transmission ou de reprise réparties dans les principales filières telles que le travail du bois et l'industrie du papier, l'industrie du verre, du cristal et de la plasturgie, l'agro-alimentaire, la métallurgie, l'industrie textile.

Cependant, l'essentiel des emplois se répartit dans le secteur du commerce et de la construction qui pourrait connaître une croissance importante avec le développement de l'éco-construction et de l'éco-rénovation.

- la **superficie agricole** reste relativement stable et la part de surface toujours en herbe progresse légèrement, traduisant un relatif maintien des élevages. Les petites exploitations tendent à disparaître au profit d'exploitations moyennes et grandes, qui doivent travailler sur des espaces morcelés.

L'enjeu du maintien des surfaces agricoles, menacées par la pression foncière, passe par l'accompagnement des exploitants dans le cadre de la transmission de leurs terres et de leur installation.

Les principales filières agricoles sont l'élevage bovin, pour la production laitière et de plus en plus pour la production de viande, la viticulture sur le piémont alsacien, ainsi que le prolongement, dans les vallées, de grandes cultures de la Plaine d'Alsace.

- le massif des Vosges dispose également d'une **ressource forestière** abondante, de qualité reconnue sur laquelle une tension commence à se faire sentir, notamment

sur le bois d'industrie du fait d'un gisement limité en résineux et d'un accroissement de la demande en bois-énergie. Le bois joue un rôle important dans l'économie du massif qui devra restructurer la première transformation afin de mieux répondre à la demande de la seconde transformation.

- la **filière touristique** représente un secteur économique important, surtout en période hivernale. Les emplois touristiques sont nombreux et le taux d'hébergements marchands reste supérieur à la moyenne française malgré la diminution de la capacité d'accueil.

Les entreprises touristiques, souvent familiales notamment dans l'hôtellerie ne sont pas pour la plupart en capacité de réaliser les investissements liés aux mises aux normes et sont aussi confrontées à des problèmes de transmission.

La clientèle touristique du massif des Vosges est plutôt jeune, de proximité et de courts séjours avec des revenus faibles. Plusieurs chantiers sont actuellement en cours avec la mise en oeuvre de la stratégie touristique « massif des Vosges ».

Le massif dispose également d'une offre territoriale **sport et nature** ainsi que de savoir-faire qui contribuent à faire connaître le massif à l'échelle internationale.

- l'histoire du massif des Vosges, ainsi que sa position en marge des régions administratives qui la composent, ont retardé la mise en place d'une gouvernance efficace et n'ont pas permis la **construction d'une identité propre** au massif.

A une échelle plus large, la position stratégique du massif, aux portes d'une vaste Euro-région, n'a pas été jusqu'alors valorisée. Il s'agira donc de promouvoir davantage la coopération transnationale dans le cadre de la politique du massif.

A la suite de ce diagnostic, de grandes orientations à l'horizon 2020 sont déclinées de façon transversale et illustrées par des pistes d'actions. Elles serviront de base à l'élaboration de la future convention interrégionale du massif des Vosges et des futurs programmes opérationnels interrégionaux européens pour la période 2014-2020, ainsi que pour la déclinaison des dispositifs de droit commun sur le territoire à enjeux particuliers que constitue le massif des Vosges.

2.2 Les grands enjeux

Plusieurs facteurs génèrent ou génèreront des modifications en profondeur pour le massif des Vosges, d'un point de vue économique, social et environnemental :

- la crise économique et la concurrence internationale, particulièrement dans les secteurs traditionnels du massif des Vosges comme l'ameublement ou le textile,
- l'avance des pays scandinaves et germaniques dans la valorisation de la ressource bois (bois énergie et bois d'industrie),
- les évolutions climatiques impliquant une fragilisation de la saison touristique hivernale,
- la hausse du prix des énergies fossiles,
- l'évolution des attentes et des besoins des consommateurs, en recherche de produits plus sains et de circuits de commercialisation de proximité.

Ces changements entraînent des effets sur des secteurs particulièrement importants pour le massif, car traditionnels ou à taux d'actifs plus importants que dans le reste du territoire tels que l'industrie, l'agriculture de montagne, le tourisme qui doit s'adapter à l'évolution de la clientèle et développer une stratégie de diversification de l'offre quatre saisons.

Pour faire face à ces enjeux, des stratégies d'adaptation et de structuration des filières économiques doivent être élaborées et engagées telles que la connaissance fine des

marchés et des besoins, les stratégies de niches commerciales, valorisant les produits et les savoir-faire du massif et permettant la création de valeurs ajoutées pour les entreprises du massif, les stratégies d'excellence et de qualité, les stratégies de différenciation et de promotion voire de labellisation permettant une identification de l'origine des produits, des activités ou des services du massif des Vosges.

Les trois premiers axes prioritaires sont inscrits dans la logique des trois piliers du développement durable (économique, environnemental, social). Ils sont complémentaires et doivent être soutenus simultanément. Le quatrième axe d'intervention concerne davantage la place occupée par le massif, ou qu'il devrait occuper, dans son environnement proche comme les zones urbaines de proximité, ou plus lointain au niveau national voire transnational.

Ces objectifs seront déclinés en programme d'actions que sont notamment la Convention interrégionale de massif et l'axe interrégional « massif des Vosges » du programme opérationnel FEDER de la Région Lorraine.

2.3 Les orientations et les objectifs

Encourager l'initiative économique locale et développer les mises en réseau

1.1 Inciter les entreprises à travailler localement en réseau

- Favoriser et encourager les liens entre les entreprises d'une même branche ou entre branches différentes afin de proposer des services sécurisés,
- Encourager les échanges d'expériences et de mutualisations inter-entreprises, qui induisent le développement de services,
- Mettre en oeuvre la stratégie touristique de la Destination Massif des Vosges avec comme objectif l'augmentation de la fréquentation et du chiffre d'affaires sur le massif,
- Créer des passerelles entre les différentes filières ou secteurs d'activités et les entreprises permettant de développer la pluri-activité, d'optimiser l'activité des saisonniers et de faciliter les reconversions d'actifs.

1-2 – Contribuer à l'émergence ou au développement de pôles économiques performants

- Sécuriser et renforcer les filières traditionnelles ou spécifiques sur le massif, favoriser l'émergence de clusters autour de nouveaux thèmes porteurs de développement économique et d'emplois qui participent à l'identité et à la notoriété du massif,
- Rechercher le développement de pôles économiques d'excellence sur le massif à travers la collaboration des entreprises avec les pôles de compétitivité situés en périphérie et le développement de filières d'excellence.

1-3 – Soutenir l'innovation en lien avec les structures de soutien extérieures au massif

- Soutenir et faciliter l'innovation technologique ou organisationnelle,
- Organiser la rencontre entre les nombreux acteurs qui gravitent autour du massif des Vosges et les entreprises du territoire autour d'intérêts communs afin de développer l'innovation.

Préserver les ressources naturelles et paysagères de montagne tout en s'adaptant aux grandes évolutions

2-1 – Renforcer la maîtrise du foncier et de l'utilisation de l'espace

- Mobiliser les outils de gestion de l'espace existants au travers notamment d'actions d'information et de sensibilisation en développant la concertation et les diagnostics préalables approfondis,
- Développer des projets pilotes dans le domaine de l'économie de la construction dans un souci d'économie de l'espace et soutenir les projets de reconquête des friches agricoles,
- Veiller au maintien d'une architecture du quotidien de qualité ainsi qu'à la préservation des édifices majeurs et des patrimoines de proximité,
- Favoriser la reconquête agricole de terrains dont la rentabilité de l'exploitation est limitée suite à la disparition de prairies de fauche pour la production de fourrage d'hiver du fait de l'urbanisation.

2-2 – Mettre en oeuvre les stratégies de transition énergétique et de lutte contre les effets des évolutions climatiques

- Favoriser la rénovation du parc immobilier et plus particulièrement pour atteindre les performances énergétiques des bâtiments basses consommations,
- Accompagner la transition énergétique globale par le soutien aux énergies renouvelables susceptibles de remplacer les énergies fossiles et encourager les territoires à définir une stratégie « production/gestion » de ces énergies renouvelables permettant d'organiser leur développement,
- Développer des actions de sensibilisation et de formation en direction des professionnels et des ménages,
- Encourager la mutation des équipements touristiques vers un accueil des visiteurs toutes saisons afin de sortir de la forte dépendance économique du massif vis-à-vis de la saison hivernale,
- Envisager pour le secteur industriel, une diversification voire une mutation des activités vers l'économie verte. La reconversion des emplois doit alors être encouragée,
- Aider les territoires à réfléchir à la sécurisation et à la diversification de leurs approvisionnements en eau et garantir la qualité de l'eau retournant au milieu naturel.

2-3 – Protéger les espaces et les espèces emblématiques à l'échelle du massif

- Veiller à la cohérence interrégionale des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique (SRCE) et des plans environnementaux et paysagers,
- Concilier les enjeux de protection environnementale et d'accueil du public pour éviter d'ouvrir les espaces les plus sensibles à la fréquentation humaine,
- Elaborer des outils pédagogiques relatifs à la protection des espèces et des milieux à des fins de sensibilisation du public, de mises en place de démarches de concertation exemplaires et de limitation des conflits d'usage,
- Accentuer la protection des espèces floristiques spécifiques ou animales emblématiques du massif compte tenu de l'augmentation des pressions.

Favoriser l'attractivité du massif des Vosges

3-1 – Développer une stratégie de communication mettant en valeur la population du massif, ses savoir-faire, ses opportunités

- Mettre en oeuvre une stratégie spécifique de positionnement et d'image pour le massif et les faire partager par les acteurs y compris extérieurs,
- Valoriser tous les atouts pour attirer de jeunes actifs en accompagnant ces qualités intrinsèques par un habitat de bonne qualité environnementale, des offres de transport adaptées, des services de proximité,
- Valoriser les nombreux événements sportifs de haut niveau qui constituent de bons vecteurs d'animation et de promotion du territoire,
- Préserver et valoriser l'identité du massif à travers le patrimoine bâti et les richesses historiques et architecturales.

3-2 – Accompagner la modernisation de l'offre de service à la population

- Poursuivre les efforts d'adaptation des services et d'information à la population dans une logique de développement durable en prenant appui sur l'armature urbaine propre au massif et les pôles urbains périphériques,
- Proposer une nouvelle offre de services publics qui réponde à une dynamique résidentielle correspondant aux besoins et attentes des populations,
- Favoriser la cohésion sociale par un accès facilité aux activités culturelles et de loisirs en particulier en direction des jeunes, des personnes en situation précaire liée au travail saisonnier, à l'augmentation des charges de loyer ou énergétiques, ou au niveau de formation plus faible,
- Soutenir les projets innovants de services répondant à l'évolution des besoins et au traitement des zones fragiles.

3-3 – Accompagner les actions en faveur du déploiement d'infrastructures matérielles et immatérielles de communication à l'échelle du massif

- Garantir les conditions d'accessibilité et de mobilité dans le massif via des infrastructures performantes économiquement et durables pour répondre au développement de l'économie locale et à l'accueil des populations ou leurs déplacements.
- Faire du massif des Vosges un massif éco-accessible et éco-mobile,
- Inscrire le massif des Vosges dans l'univers du numérique facilitant le quotidien des entreprises locales et de la population.

Inscrire le massif des Vosges dans les grands ensembles territoriaux

4-1 – Développer des liens et des projets entre l'urbain et la montagne

- Faciliter l'accès des grandes villes proches du massif aux populations montagnardes et inversement faciliter l'accès à la montagne au plus grand nombre.

4-2 – Initier la coopération transfrontalière et transnationale sur la montagne

- Mettre en place une coopération pragmatique et opérationnelle avec d'autres territoires, et notamment avec l'Allemagne.

4-3 – Mettre en place une collaboration inter-massifs sur des thématiques communes

- Associer le massif des Vosges aux autres massifs métropolitains sur certains thèmes transversaux pour augmenter son rayonnement et renforcer son image,
- Mutualiser les moyens et réaliser les travaux à une échelle inter-massifs en termes de recherche, de développement technologique et d'innovation sur des thématiques communes.

3. Les principes de mise en oeuvre des orientations stratégiques

Quatre principes d'actions ont été retenus pour guider la programmation des opérations et dossiers futurs :

- principe de subsidiarité qui vise à ne pas remplacer le droit commun mais intervenir sur la spécificité montagne et l'efficacité de l'interrégionalité,
- principe de concentration des actions dans un souci d'équité territoriale,
- principe de cohérence externe notamment avec les CPER 2014-2020 de chacune des trois régions concernées et les programmes européens,
- principe de droit à l'expérimentation, conformément à la loi Montagne à travers le recours ponctuel à des appels à projets ou à initiatives.

4. Des outils spécifiques

Le Schéma interrégional du massif de Vosges sera décliné en programme d'actions structurés autour de la Convention interrégionale de massif et de l'axe interrégional « massif des Vosges » du programme opérationnel FEDER de la Région Lorraine.

- **La Convention interrégionale du massif des Vosges**

La future convention 2015-2020 entre l'Etat et les collectivités territoriales signataires s'organise autour de quatre grandes priorités :

- améliorer l'attractivité des territoires du massif par une amélioration de l'offre de service aux populations et aux entreprises,
- accompagner la valorisation économique des ressources naturelles et des compétences reconnues dans le massif,
- accompagner l'adaptation au changement climatique,
- développer les coopérations inter-massifs et la coopération territoriale entre régions de montagne.

Ces priorités sont pleinement cohérentes avec les axes stratégiques définis dans le schéma interrégional du massif des Vosges.

- **L'axe FEDER interrégional du massif des Vosges**

L'axe FEDER interrégional du massif des Vosges est porté par le Programme opérationnel Lorraine, dont la mise en œuvre est confiée à la Région Lorraine.

La priorité de cet axe interrégional est le développement économique. Il concourra à l'amélioration de l'efficacité énergétique des entreprises, notamment touristiques, en soutenant des investissements matériels, immatériels et immobiliers dans des secteurs économiques spécifiques au territoire.

Il poursuit trois objectifs thématiques :

- améliorer la compétitivité des PME des filières spécifiques du massif, tourisme notamment,
- soutenir les mutations vers une économie à faible teneur en carbone dans le secteur tertiaire, tourisme notamment,
- protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation durable et rationnelle des ressources du massif.

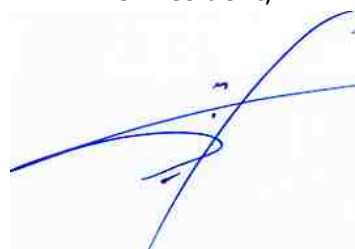
Le projet de convention interrégionale du massif des Vosges 2015-2020, de même que les engagements financiers afférents, seront soumis à l'approbation de l'Assemblée délibérante lors d'une prochaine réunion.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, émet un avis favorable au schéma interrégional du massif des Vosges à l'horizon 2020, tel que présenté dans le rapport, étant précisé que la déclinaison opérationnelle de ce schéma à travers la future convention interrégionale du massif des Vosges 2015-2020, de même que les engagements financiers afférents, seront soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante lors d'une prochaine réunion.

Strasbourg, le 23/06/14

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'GDK', written over a light blue rectangular background.

Guy-Dominique KENNEL